

# Usagers, vos droits

## Charte des usagers consultants du Centre Hospitalier de Grasse

Conformément à la loi 2002-303 du 04 mars 2002

Notre hôpital est engagé dans une démarche de qualité des soins,  
de sécurité de prise en charge et de bienveillance à l'égard des patients.

Les informations données au patient doivent répondre parfaitement aux attentes et aux questionnements des usagers.

Un acte médical ne peut y être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient comme le prévoit la réglementation.

Le patient est traité avec égard, ses croyances sont respectées et son intimité est préservée en accord avec la charte de la personne hospitalisée.

Le respect de la vie privée est garanti à tout patient ainsi que la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales qui le concernent.

Les professionnels des consultations sont engagés dans une dynamique d'actualisation continue de leurs compétences et d'évaluation de leurs pratiques professionnelles.

Comme dans tout service, le calme et le respect sont attendus pour privilégier un climat paisible et respectueux de tous.

Le patient peut exprimer sa satisfaction et faire part de son expérience auprès du Cadre du service et de la Direction de la relation avec les usagers pour réfléchir ensemble aux améliorations à apporter en lien avec nos pratiques.

Une liste d'interprètes est mise à la disposition des patients auprès des secrétariats médicaux pour favoriser les échanges et permettre la compréhension de chacun.